

CONDITIONS

Vente de terrains rang Proulx (Quartier de Cadillac)

- Construction autorisée : unifamiliale et duplex
- Délai de construction : 18 mois à partir de la résolution du conseil
- Non desservi (puits d'eau potable et l'installation sanitaire sont à la charge de l'acheteur)
- Il faut rajouter la TPS et la TVQ au prix de vente
- Dépôt : 2 000 \$

DÉLAI DE CONSTRUCTION OBLIGATOIRE À LA VENTE DES TERRAINS (clause inscrite dans l'acte notarié) :

18 mois à partir de l'adoption de la résolution municipale autorisant la vente du terrain (adoption par le conseil municipal). La résidence ou l'immeuble sera réputé construit lorsque les fondations, la structure et la toiture seront érigées.

DÉLAI DE SIGNATURE DE L'ACTE NOTARIÉ (OBLIGATOIRE)

4 mois à partir de l'adoption de la résolution municipale autorisant la vente du terrain (adoption par le conseil municipal).

Aucune réservation ne sera acceptée par courriel ou par téléphone.